L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 2 MARS 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN 2 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette foin et maïs jaune.

Par Vincent & Co., au Nos 62 et 64 de la rue de la Douane,— marchandises sèches de printemps, étrangères et américaines.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 33 de la rue des Magasins, 632 lots de vêtements de la dernière mode, articles de toilettes, casquettes, chapeaux, &c.

Foin—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Maïs jaune.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Jeudi, 2 Mars 1876.

OPERA—A midi, La Dame aux Camélias, le soir, Les Deux Orphelines.
VARIETES—Mr Chanfrau.
ACADEMIE—Opéra Bouffe par les Minstrels.
St-CHARLES—Mr Edwin Adams.

Un acquittement qui est un aveu.

Tous les précédents aussi bien ceux de la législature de la Louisiane que ceux du Congrès, établissent que la Chambre, dans sa manière de procéder pour la mise en accusation de Kellogg, n'a violé aucune des formes légales, ni aucun des usages reçus. Le Sénat, au contraire, à méconnu, non-seulement les précédents et les usages, mais les prescriptions même de la loi, en déchargeant Kellogg de l'accusation portée contre lui, sans avoir averti la Chambre qu'il siégeait en cour de justice et sans l'avoir mise en demeure de faire présenter par ses commissaires les chefs d'accusation.

Le précédent le plus récent et le plus célèbre est le cas d'Andrew Johnson, président des Etats-Unis. Voici le résumé des procédures.

Le 22 février 1868, le comité sur la reconstruction a rapporté une résolution pour la mise en accusation du président. Le 24 février, la résolution a été adoptée et deux comités ont été nommés, un pour notifier au Sénat l'action de la Chambre, l'autre pour préparer l'acte d'accusation. Le 25 février, MM. Bingham et Stevens sont venus à la barre du Sénat et, au nom de la Chambre et du peuple des Etats-Unis, ont accusé Andrew Johnson de crimes et de délits et ont informé le Sénat que la Chambre présenterait, en temps voulu, les chefs d'accusation et ils ont été informés que le Sénat avisérait.

Le 29 février, les articles ont été présentés à la Chambre et adoptés. Le 4 mars ils ont été présentés au Sénat et le 5 mars, la Cour a été organisée et le 13, M. Johnson a comparu et le jugement a commencé.

Le Sénat de la Louisiane, loin d'agir ainsi, s'organise hâtivement en Cour de justice, aussitôt après avoir reçu la première communication de la Chambre, et, sans que celle-ci puisse être avertie puisqu'elle s'est ajournée à son heure habituelle, il siége le soir et donne défaut contre l'accusation et renvoie l'accusé, sans avoir même en connaissance des griefs de la Chambre.

Une précipitation aussi indécente, outre qu'elle constitue une violation flagrante de la Constitution et de la loi, a tous les caractères d'une conspiration entre Kellogg, Ludeling, Antoine, Anderson et les sénateurs radicaux pour éviter au pseudo-gouvernour les dangers d'un jugement public.

Dans cette conspiration irréfléchie, il est impossible de ne pas reconnaître un aveu formel de la culpabilité de l'accusé. S'il y eût eu seulement le bénéfice du doute en faveur du pseudo-gouverneur, c'eût été une insigne maladresse, de la part du Sénat, de lui enlever la chance d'être acquitté après un jugement en forme. Mais le doute n'existait pas. Kellogg connaissait trop bien tous les griefs qui pouvaient être articulés contre lui pour ne pas redouter un jugement contradictoire où les preuves et les témoignages l'eussent accablé. Il a donc voulu éluder le péril en essayant d'étouffer l'affaire. Mais, en croyant faire un coup de maître, il s'est condamné lui-même.

La Chambre ne s'est pas laissé détourner de son but par la farce jouée au Sénat lundi soir. Hier matin, elle a repris les choses au point où elles en étaient restées lundi, sans tenir compte d'agissements illégaux dont elle n'avait pas officiellement connaissance. En dépit des moyens dilatoires employés par les radicaux, le comité sur la mise en accusation a fait son rapport et a présenté les chefs d'accusation qui ont été adoptés. On en trouvera le texte dans la séance de la Chambre.

Ces chefs d'accusation sont au nombre de quinze et sont tous postérieurs au compromis. Leur énoncé seul indique qu'ils ne sauraient être réfutés. Entr'autres méfaits, Kellogg s'est rendu coupable de parjure, en niant, dans un témoignage fait sous serment devant un comité de la Chambre, un fait qui est avoué par lui dans une lettre que le comité a entre les mains. Il a entravé l'action de la justice par des interventions flagrantes et inconstitutionnelles. Un républicain de la Chambre, M. Hahn, en refusant de voter pour l'acte d'accusation, a reconnu qu'on ne pouvait nier la culpabilité de Kellogg.

Le Sénat s'est ajourné hier, avant son heure habituelle, pour éviter la visite des commissaires chargés de lui présenter l'acte d'accusation, mais les commissaires se présenteront aujourd'hui et il faudra que le Sénat les reçoive et les entende ou bien qu'il commette un nouveau déni de justice.

Si le Sénat refuse d'écouter la communication de la Chambre, il devient un corps révolutionnaire et il se place en dehors de la loi et de la Constitution. La Chambre peut alors adopter des mesures pour que la Louisiane ne reste pas sans un gouvernement constitutionnel. Nous ne pouvons encore préjuger les conséquences de ce conflit entre les deux Chambres.

Quoqu'il en soit, le procès verbal de la séance de lundi soir au Sénat, mis en regard de l'acte d'accusation adopté hier par la Chambre, place Kellogg et les radicaux dans la position de gens qui ont confessé jugement. La Chambre n'a pas touché au compromis, elle a respecté scrupuleusement les formes légales, et les griefs, appuyés de preuves, qu'elle articule contre Kellogg, prouvent surabondamment qu'elle a fait, non œuvre de parti, mais œuvre de justice.

Devant le Congrès et devant le peuple de toute l'Union, la question louisianaise se représente à nouveau dans des conditions plus favorables que jamais pour le parti conservateur. Toutes les imputations, toutes les calomnies débitées depuis quelque temps, sur les intentions attribuées aux démocrates de provoquer de nouvelles violences, tombent devant les faits et les actes. Les esprits impartiaux ne pourront donner tort au parti qui a été, invariablement jusqu'ici, la victime de la fraude et de la force brutale et qui, cette fois, encore a pour lui la légalité la plus stricte et l'équité.

Si—ce qu'à Dieu ne plaise—des complications imprévues, que peuvent produire la fourberie et l'iniquité de Kellogg et de ses complices, il surgissait un conflit armé, il ne sera pas possible d'en faire retomber la responsabilité sur les démocrates car ils ont tout fait jusqu'à présent et ils continueront à tout faire, pour éviter l'effusion du sang.

Mais, si de nobles et courageux citoyens venaient à tomber encore sous les coupes des mercenaires stipendiés avec les fonds publics dont Kellogg et ses complices ont rempli la Maison d'Etat, il ne faudrait pas qu'un pareil crime restât impuni et notre ferme conviction est que le châtiment des coupables serait exemplaire et atteasrait que le peuple en Louisiane, n'est pas encore assez dégénéré pour permettre qu'une horde d'aventuriers et de nègres cupides se joue impunément de ses libertés et sacrifie à ses desseins criminels l'existence des enfants de la Louisiane.

Le Democrat.

Le nouvel organe de la démocratie louisianaise s'est montré à la hauteur de sa mission pendant la récente crise législative. Il a pris la même position que l'*Abeille*, et il a soutenu avec autant d'énergie que de talent la majorité démocratique de la Chambre. Le numéro d'hier contient une série d'articles remarquables que nous voudrions pouvoir tous reproduire, mais nous devons nous borner à quelques paragraphes qui en indiqueront l'esprit:

Nous avons essayé la fusion en 1872. Nous avons essayé les appels au Congrès en 1873, 1874 et 1875. Nous avons essayé les appels aux Cours radicales de la Louisiane. Nous avons essayé l'arrangement Wheeler en 1875. Nous avons entendu exprimer l'espoir qu'Antoine, s'il devenait gouverneur, se conduirait justement. Nous avons entendu des gens se flatter qu'il y avait de bonnes choses à attendre de républicains comme MM. Blackburn, Greene, Alexander et Wharton. Nous avons vu Burch champion de la réforme en 1872 et H. J. Campbell bouillant fusionniste en 1873.

Désappointement, mortification, oubli du respect de soi-même, échecs ont été le résultat inévitable de tous ces efforts.

Nous recommandons la lecture de l'article du *Democrat* "Let us have peace" à tous ceux qui croient que la paix par la soumission à toutes les iniquités est préférable à la revendication de nos droits, et à la défense de nos intérêts, à ceux qui ne comprennent pas que la seule paix durable est la paix qui sera garantie par le rétablissement d'un gouvernement constitutionnel.

Dans un autre article, notre confrère rappelle tous les outrages commis depuis 1872 et il résume celui qui a été commis lundi par l'acquittement de Kellogg. Il demande à la Législature d'agir immédiatement et de remplir fidèlement "l'obligation solennelle qui lui incombe de préserver, protéger et défendre la loi du pays et les libertés du peuple."

Plus loin le *Democrat* dit:

Que la Chambre ignore la loi signalée dans le message de Kellogg, qu'elle envoie au Sénat la mise en accusation de Kellogg, d'Antoine, d'Anderson et que M. Estilette prenne charge des fonctions de gouverneur. Que la Chambre mette aussi en accusation Ludeling, Taliaferro, Howell et Hawkins. Que M. Estilette convoque alors l'assemblée générale en session extraordinaire, s'il le croit convenable, et qu'il nomme des juges *ad interim* pour remplacer ceux qui seront mis en accusation.

Si le président de la Chambre, faisant fonctions de gouverneur, veut agir hardiment, promptement, sans crainte, le peuple de la Louisiane, qui n'est pas encore abrutiqué et qui ne consentira jamais à l'être, fera respecter son autorité.

Citons encore cette conclusion d'un autre article du *Democrat* :

La Chambre ne peut reculer. Le Sénat a agi avec une audace infâme; si la Chambre renonçait à la lutte elle commettrait une lâcheté. La conduite du Sénat a soulevé l'indignation de toute la population; si la Chambre se soumettait et acceptait la situation présente, elle couvrirait l'Etat de honte. Nous sommes sûrs, cependant, que la Chambre fera son devoir. Les démocrates et les conservateurs de la Chambre sont des citoyens chevaleresques et courageux. Ils représentent des constituants jaloux de leurs droits et nous avons la conviction que l'Etat peut, ce matin, compter pleinement et avec confiance sur la Chambre pour faire tout ce qu'exigent les circonstances, et que cette Assemblée trouvera un moyen de forcer le Sénat à respecter les lois et le peuple. L'action de la Chambre, aujourd'hui, formera un chapitre notable dans l'histoire de l'Etat, et nous croyons que ce sera un chapitre dont les Louisianais auront le droit de s'enorgueillir.

Convention d'immigration.

LES ETATS DU SUD ET DU SUD-OUEST REPRESENTES.

Assemblée dans la Salle de la Chambre de Commerce.

Mr Kennard, de la Nouvelle-Orléans, appelle la Convention à l'ordre, à midi. Il souhaite la bienvenue aux délégués dont la présence, dit-il, est d'un bon augure pour l'avenir de l'Ouest, du Sud et de la Louisiane. L'avenir est à l'Ouest et au Sud mais il leur faut, et il faut surtout à la Louisiane, plus d'immigrants, plus de travailleurs. Dans douze mois, les géants de l'Océan passeront la barre du Mississippi, dans un an, le bon sens du peuple américain nous permettra de toucher la main à nos amis de San Diego et du Pacifique. (Applaudissements.)

Mr Kennard nomme Mr J. B. Lafitte, de la Nouvelle-Orléans, président pro tem., et Mr Van Buren, de l'Arkansas, secrétaire.

Mr Lafitte, en prenant le fauteuil, prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Je vous remercie sincèrement de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant au fauteuil.

Mon inexpérience dans les questions de ce genre me pousserait à refuser la responsabilité de la position, n'était l'assurance que je peux compter et sur votre indulgence et sur un esprit de concorde, qui rendront mes devoirs faciles.

Les paroles éloquentes du juge Kennard me dispensent de commentaires ; je crois, néanmoins, devoir appeler votre attention sur l'importance d'attirer parmi nous des travailleurs habiles.

Les ressources minérales de beaucoup des Etats représentés à cette convention ne sont guère inférieures à leurs avantages sous le rapport de l'agriculture ; et, cependant, bien que nous fournissions au monde une si grande partie du principal article de commerce,—article si important—que l'absence d'une seule récolte aurait des résultats désastreux dans presque tous les pays civilisés et réduirait à la famine des centaines de mille personnes, nos ressources minérales, par suite d'un manque de travailleurs, restent presque entièrement sans développement.

Messieurs, l'appelle la convention à l'ordre et lui annonce que la première chose à faire est la nomination d'un comité chargé d'examiner les lettres de créances.

Sur motion, un comité est chargé d'examiner les lettres de créance des délégués.

Sont représentés : la Louisiane, l'Alabama, la Georgie, le Mississippi, l'Arkansas, le Tennessee, le Kentucky, le Missouri, le Wisconsin, l'Illinois, l'Iowa, l'Indiana, l'Ohio et la Floride.

Voici les noms des délégués :

LOUISIANE—R. H. Ryland, Moses Greenwood, Emory Clapp, C. E. Girardey, Jno. McCaffrey, Lindlow E. Bentley, H. M. Burwell, John Kennard, W. H. L. Lewis, Emerson Bentley, Jno. M. Sandidge, H. Heidenheim, J. B. Lafitte, Jno. Chaffe.

ALABAMA—Jno. C. Reid, Dr. Henry Bethea, Jos. Selden, R. D. Berry, J. H. Y. Webb.

GEORGIE—Saml. H. Small, Eibert M. Rucker.

MISSISSIPPI—G. M. Spencer, N. Lee Patton.

TENNESSEE—Thos. J. Perkins, Saml. Donelson, N. C. Butterfield, Jno. J. Weless, Isaac Litton, N. P. Morris, Jno. B. Morris, John Maxwell.

KENTUCKY—R. H. Pernett, W. T. Withers, Chas. Anderson, N. W. Baldwin.

MISSOURI—Chas. E. Slayback, L. J. Clark, A. Valle, E. H. Hopple, S. Schinleio, J. Bush, R. W. Golden, H. J. Phelps, W. H. Donagan, C. N. McDowell, Jno. Sanders, F. Dessage, J. A. Robertson, E. O. Stanard, W. A. Switz, L. D. Harris, W. H. N. Russel, Peter Behe, A. Busb, O. C. Landerman, Jas. B. Eads, Andrew McDowell.

WISCONSIN—A. A. Avery.

IOWA—C. H. Harrison, A. B. Smisley.

ILLINOIS—Enos. Turner, R. F. Harris, N. I. Smith, S. H. McRay.

OHIO—C. L. Howe, Jno. G. Isham, G. H. Dan Voorhies, Thos. A. Howell, Wm. Means, Jos. Townley, Jno. V. Lewis, L. Levi.

FLORIDE.—S. P. Harrey, S. R. Mallory.

Chacune des délégations désigne l'un de ses membres pour former un comité dit "on business." Le comité se compose de MM. W. M. Burwell, de la Louisiane; Jno. C. Reis, de l'Alabama; Saml. M. Small, de la Georgie; A. N. Crow, de l'Alabama; Chas. Anderson, du Kentucky; H. J. Phelps, du Mississippi; A. A. Avery, du Wisconsin; Jno. V. Lewis, de l'Ohio; S. R. Mallory, de la Floride; Enos. Turner, de l'Illinois; C. H. Harrison, de l'Iowa.

Sur motion, un comité d'organisation permanente, formé d'un membre de chaque délégation, est nommé; il se compose de MM. C. E. Girardey, de la Louisiane; E. Walthall, de l'Alabama; E. N. Rucker, de la Georgie; W. Lee Patton, du Mississippi; Jondan E. Gradin, de l'Arkansas; W. P. Morris, du Tennesse; W. T. Withers, du Kentucky; W. H. H. Russell, du Missouri; A. A. Avery, du Wisconsin; W. F. Smith, de l'Illinois; E. H. Dan Voorhies, de l'Ohio; S. S. Harvey, de la Floride; H. B. Smithley, de l'Iowa.

Sur motion de Mr Girardey, le comité se retire afin de préparer son rapport.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un homicide rue Carondelet.

Hier, vers trois heures après-midi, une difficulté s'est élevée à l'encoignure des rues Commune et Carondelet entre l'exagent de la police secrète Devereaux et Robert Harris, connu sous le surnom du Boeuf Bob, et a eu un résultat fatal pour ce dernier qui a eu la tête traversée d'une balle et a été tué raide. Voici ce qui a donné lieu à cette rencontre.

On se rappelle qu'il y a quelques jours M. Devereaux a été l'objet d'une tentative d'assassinat, d'un guet-apens on peut dire, de la part d'un individu embusqué dans un terrain vide, sur une brouette, et qui a tiré avec un fusil à deux coups sur M. Devereaux au moment où la femme de ce dernier lui ouvrait la porte. Le fusil ayant fait explosion, l'assassin a eu le pouce emporté et la figure brûlée. A l'Hôpital de Charité, où il était allé demander des soins, l'assassin avait dit se nommer Maguire, mais des recherches l'ont fait reconnaître pour le nommé Ward, l'individu qui, il y a quelque temps, avait tenté d'assassiner le capitaine A. F. Wilde, agent secret du gouvernement, près du Champ de Bataille, dans la paroisse St-Bernard.

Ward arrêté le lendemain dans la cyprière, s'était échappé après avoir été mis sous caution, et on avait su qu'il était allé au Missouri, au Nebraska et de là au Texas. Tout récemment Ward était revenu en ville de Galveston et l'agent George Cain l'avait vu près de la Douane, où il l'avait arrêté. Nous ignorons comment il avait été relâché et ce qu'il a fait jusqu'au moment où il a essayé de commettre un nouveau crime.

Comme on avait lieu de croire que Ward n'avait été qu'un instrument payé dans sa tentative d'assassinat sur le capitaine Wilde, et comme M. Devereaux ne connaissait pas Ward, la supposition naturelle était que ce dernier avait été également payé pour commettre le second assassinat. Le fait que le fusil avait été chargé outre mesure de façon à faire explosion donne ansai à penser que celui qui avait fourni le fusil espérait se débarrasser de l'instrument du crime en même temps que de l'objet de sa haine.

M. Devereaux tenait à savoir le nom de celui qui en voulait à sa vie, car, quelque temps avant, une autre tentative contre lui n'avait échoué que parce que les capsules de l'arme avaient raté. Il s'efforça donc d'obtenir des révélations de Ward et une convicition se forma sans doute dans son esprit sur l'auteur présumé des attentats, car Ward avait avoué avoir été payé pour commettre le crime.

Hier après-midi, Devereaux rencontra à l'heure et à l'endroit susindiqués, l'agent Harris, sur lequel ses soupçons s'étaient portés. Il échangea avec lui quelques paroles et au moment où Harris mettait la main derrière son dos comme pour tirer une arme, Devereaux tira son revolver et fit feu sur Harris qui, frappé à la tempe, tomba mort. Mr. Devereaux a été arrêté et conduit à la station du premier district. Le coroner averti a fait la levée du corps mais a ajourné son enquête. Harris ne jouissait pas d'une réputation sans tache ; il avait été accusé de connivence avec les voleurs. Devereaux avait été renvoyé de la police secrète à la suite d'une difficulté avec le surintendant dont nous avons rendu compte. L'affaire a crée, naturellement, une vive émotion rue Carondelet.

INCENDIES.

Premier incendie rue Claiborne.

Mardi soir, à 11 heures un quart, on a découvert un incendie dans une maison en bois, à deux étages, rue Claiborne, No. 70. Le propriétaire l'occupait et y tenait un magasin d'épicerie. Le feu l'a consommé entièrement. Elle était assurée à la compagnie de Liverpool, Globe, pour $3,400. Le feu s'est ensuite communiqué aux deux bâtiments adjacents, Nos. 68 et 70 de la rue Claiborne. La première était habitée par le propriétaire, M. John Hussey et par Thos. Houlahan, la seconde appartient à Mme Dreneen, qui l'a louée à S. Verges. Cette maison, en partie détruite, était assurée. Nous ne connaissons ni le montant de l'assurance ni la compagnie, la perte totale s'élève à $6000. On attribue le sinistre à un incendiaire.

Deuxième incendie rue Roman.

Vers 2 heures du matin, mercredi, un autre incendie prit naissance dans la cuisine de la maison en bois, à deux étages, No. 172 1/2, rue Roman, appartenant à M. Charles Gaulon et occupée par J. William. Le feu l'a complètement détruite. Les flammes ont atteint la maison en bois, à deux étages, qui est contiguë au No. 172, rue Roman, habitée par le propriétaire E. Vandroes et l'ont entièrement dévorée. Elle était assurée à la compagnie Tentonia pour $800.

Le feu s'est propagé ensuite dans la maison voisine, No 170, appartenant à A. Hillion, qui l'a louée à F. Lehnert, et l'a totalement détruite. Elle était assurée, mais nous ignorons pour quelle somme et à quelle compagnie.

De là les flammes ont gagné et consumé le cottage en bois portant le No 168 habité par le propriétaire, M. O. Levine. Nous ne savons s'il était assuré.

Le feu, après avoir causé $400 de dommages à une maison en bois à un étage, No 166 rue Roman, occupée par le propriétaire, M. Dorsey, en a atteint une autre semblable au coin des rues Roman et St-Philippe, appartenant à Cha. Coulon, et habitée par Isaac Bastie. Les dégâts s'élèvent à $1000. Nous ignorons quelles sont ces deux dernières assurances.

Le vent était si violent, et les flammes se sont répandues avec tant de rapidité, que les pompiers n'ont pu les empêcher d'atteindre à la maison en bois, No 284, rue St-Philippe, habitée par M. Joseph Allen, qui a été détruite en quelques moments.

Puis les maisons No 286, rue St-Philippe, habitée par MM. Campanelle et J. P. Martin, et 288 occupée par Victor Alexis et V. Lewis, ont été réduites en cendres.

L'élément destructeur a aussi gagné la maison No 290 rue St-Philippe habitée par MM. John Montanet et Lavigne. Le bâtiment du devant a été partiellement détruit et la cuisine, sur le derrière, réduite en cendres.

Toutes ces maisons depuis 284 jusqu'à 290 appartiennent à M. Gaulon et sont assurées. Les pertes sont estimées à $15,000. On regarde cet accident comme l'œuvre incendiaire.

3e incendie rue Poydras.

Entre 4 et 5 heures du matin, mercredi, on a découvert un incendie dans un cottage en bois à un étage No 444 rue Poydras, habité par Geo. Bolm, et appartenant à D. C. Jenkins. Il a été complètement détruit. Nous ignorons s'il était assuré. De là les flammes se sont communiquées à une maison en bois à deux étages habitée par le propriétaire Patrick Morrisey et l'ont également consumée.

De là elles ont atteint ensuite la maison en bois, à un étage contiguë à la précédente, où Patrick Morissy tenait un magasin d'épicerie, et l'a aussi détruite. Elle était assurée à la compagnie Londres et Liverpool pour $2,200. De là, le feu a gagné et consumé la maison contiguë, en bois à un étage, appartenant à M. Ruthlich et à Mme Thompson, assurée à la compagnie du Globe. Le bâtea étant propagé au magasin d'épicerie de l'encoignure des rues Poydras et Roman, occupé par M. Tank, a détruit entièrement le bâtiment et les marchandises. La maison était assurée au Philadelphia Board of Underwriters pour $700, et les meubles, à la même compagnie, pour $300.

Enfin les flammes ont entamé les cottages contigus de la rue Roman, appartenant à Joseph Fernandez.

On attribue cet incendie à une main criminelle.

Incendie à Algier.

Vers la même heure, mercredi matin, un incendie éclatait dans les écuries, derrière la résidence de Mr Augustin Harrison, rue Verret, entre Newton et Decatur. L'écurie est entièrement détruite. Le feu a causé des dégâts pour $100 environ à la bâtisse en bois contiguë, occupée par le propriétaire, Mr Warren County ; on s'en est enfin rendu maître. Il n'y avait pas d'assurance.

En somme la nuit du mardi-gras n'a pas été perdue pour les incendiaires; ils ont détruit trente maisons et causé une perte de $35,000.

Mort par accident.

L'officier de police Gleason, du premier precinct, en faisant sa ronde la rue St. Charles, à 2 heures du matin, hier, a trouvé étendu sur le trottoir, en face de l'hôtel St. Charles, un homme qui perdait une grande quantité de sang par la bouche et par le nez. C'est un ingénieur civil du nom de Victor A. Smith. Il était arrivé dans notre ville depuis quelques jours de la plantation de Nebraska, Louisiane. L'officier l'a transporté à l'hôpital de Charité où les médecins de service ont examiné ses blessures, et déclaré que sa position était critique.

Il souffrait d'un ébranlement du cerveau causé par une chute. Après avoir langui une couple d'heures, il est mort à 4 heures et demie.

Personne n'a vu l'accident, mais on suppose qu'il s'est produit de la façon ci-dessus. Il a atteint ensuite la maison en bois, à un étage contiguë à la précédente, où Patrick Morissy tenait un magasin d'épicerie, et l'a aussi détruite. Elle était assurée à la compagnie Londres et Liverpool pour $2,200. De là, le feu a gagné et consumé la maison contiguë, en bois à un étage, appartenant à M. Ruthlich et à Mme Thompson, assurée à la compagnie du Globe. Le bâtea étant propagé au magasin d'épicerie de l'encoignure des rues Poydras et Roman, occupé par M. Tank, a détruit entièrement le bâtiment et les marchandises. La maison était assurée au Philadelphia Board of Underwriters pour $700, et les meubles, à la même compagnie, pour $300.

Enfin les flammes ont entamé les cottages contigus de la rue Roman, appartenant à Joseph Fernandez.

On attribue cet incendie à une main criminelle,

Incendie à Algier.

Vers la même heure, mercredi matin, un incendie éclatait dans les écuries, derrière la résidence de Mr Augustin Harrison, rue Verret, entre Newton et Decatur. L'écurie est entièrement détruite. Le feu a causé des dégâts pour $100 environ à la bâtisse en bois contiguë, occupée par le propriétaire, Mr Warren County ; on s'en est enfin rendu maître. Il n'y avait pas d'assurance.

Mort par accident.

L'officier de police Gleason, du premier precinct, en faisant sa ronde la rue St. Charles, à 2 heures du matin, hier, a trouvé étendu sur le trottoir, en face de l'hôtel St. Charles, un homme qui perdait une grande quantité de sang par la bouche et par le nez. C'est un ingénieur civil du nom de Victor A. Smith. Il était arrivé dans notre ville depuis quelques jours de la plantation de Nebraska, Louisiane. L'officier l'a transporté à l'hôpital de Charité où les médecins de service ont examiné ses blessures, et déclaré que sa position était critique.

Il souffrait d'un ébranlement du cerveau causé par une chute. Après avoir langui une couple d'heures, il est mort à 4 heures et demie.

Personne n'a vu l'accident, mais on suppose qu'il s'est produit de la façon ci-dessus. Il a atteint ensuite la maison en bois, à un étage contiguë à la précédente, où Patrick Morissy tenait un magasin d'épicerie, et l'a aussi détruite. Elle était assurée à la compagnie Londres et Liverpool pour $2,200. De là, le feu a gagné et consumé la maison contiguë, en bois à un étage, appartenant à M. Ruthlich et à Mme Thompson, assurée à la compagnie du Globe. Le bâtea étant propagé au magasin d'épicerie de l'encoignure des rues Poydras et Roman, occupé par M. Tank, a détruit entièrement le bâtiment et les marchandises. La maison était assurée au Philadelphia Board of Underwriters pour $700, et les meubles, à la même compagnie, pour $300.

Enfin les flammes ont entamé les cottages contigus de la rue Roman, appartenant à Joseph Fernandez.

On attribue cet incendie à une main criminelle,

Incendie à Algier.

Vers la même heure, mercredi matin, un incendie éclatait dans les écuries, derrière la résidence de Mr Augustin Harrison, rue Verret, entre Newton et Decatur. L'écurie est entièrement détruite. Le feu a causé des dégâts pour $100 environ à la bâtisse en bois contiguë, occupée par le propriétaire, Mr Warren County ; on s'en est enfin rendu maître. Il n'y avait pas d'assurance.

Mort par accident.

L'officier de police Gleason, du premier precinct, en faisant sa ronde la rue St. Charles, à 2 heures du matin, hier, a trouvé étendu sur le trottoir, en face de l'hôtel St. Charles, un homme qui perdait une grande quantité de sang par la bouche et par le nez. C'est un ingénieur civil du nom de Victor A. Smith. Il était arrivé dans notre ville depuis quelques jours de la plantation de Nebraska, Louisiane. L'officier l'a transporté à l'hôpital de Charité où les médecins de service ont examiné ses blessures, et déclaré que sa position était critique.

Il souffrait d'un ébranlement du cerveau causé par une chute. Après avoir langui une couple d'heures, il est mort à 4 heures et demie.

Personne n'a vu l'accident, mais on suppose qu'il s'est produit de la façon ci-dessus. Il a atteint ensuite la maison en bois, à un étage contiguë à la précédente, où Patrick Morissy tenait un magasin d'épicerie, et l'a aussi détruite. Elle était assurée à la compagnie Londres et Liverpool pour $2,200. De là, le feu a gagné et consumé la maison contiguë, en bois à un étage, appartenant à M. Ruthlich et à Mme Thompson, assurée à la compagnie du Globe. Le bâtea étant propagé au magasin d'épicerie de l'encoignure des rues Poydras et Roman, occupé par M. Tank, a détruit entièrement le bâtiment et les marchandises. La maison était assurée au Philadelphia Board of Underwriters pour $700, et les meubles, à la même compagnie, pour $300.

Enfin les flammes ont entamé les cottages contigus de la rue Roman, appartenant à Joseph Fernandez.

On attribue cet incendie à une main criminelle,

Suicide.

Hier soir, vers 5 heures, une femme âgée d'environ 25 ans, vêtue d'une robe d'indienne et d'un col blanc, et ayant un chapeau de paille et un panier avec des hardes, s'était embarquée sur le bateau ferry du deuxième district, lorsque peu après le départ du bateau la malheureuse femme s'est jetée à l'eau et s'est noyée. On a trouvé dans son panier la note suivante :

New Orleans January 20 1876,

To the landlord or proprietor of 176 Tchoupitoulas street. Please give the bearer any room you have vacant and oblige

J. McDOWELL.

I will be responsible.

Au dos de la note, on lit : Mrs. Fox, St. Joseph Street.

Le capitaine Boyton.

Le célèbre capitaine s'est décidé à rester une semaine de plus à la Nouvelle-Orléans et il renouvellera ses expériences au lac Pontchartrain dimanche de midi à six heures.

Hôpital de Charité.

Il a été admis, à l'Hôpital de Charité, pendant le mois de février, 284 malades dont 193 étrangers et 191 Américains, comprenant 301 hommes et 83 femmes. Le nombre des malades renvoyés de l'établissement a été de 353 et celui des décès de 65. Il y a en ce moment à l'hôpital 521 malades dont 365 hommes et 156 femmes.

TEMPERATURE.—1er mars 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	64	18
12 M.	80	27
3 M.	84	29
6 P. M.	77	25

Législature de la Louisiane
A la Quatrième Page.

Rapport du Comité et griefs d'accusation contre Wm. P. Kellogg.

Chambre des Représentants, Nlle-Orléans, 1er Mars 1876.

A l'Hon. Orateur et aux membres de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane.

Votre comité nommé pour présenter la mise en accusation de W. P. Kellogg, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, a l'honneur de vous annoncer qu'après avoir mûrement considéré la question, il vous soumet le rapport suivant, dont il vous recommande l'adoption. Il se réserve le droit de présenter d'autres accusations.

LOUIS A. WILTZ,
Président.
W. B. KOONTZ,
G. L. HALL,
JOHN YOUNG,
E. E. KIDD.

Accusations de délits et de crimes présentées par la Chambre des Représentants en son nom et au nom du peuple de la Louisiane contre William P. Kellogg, faisant fonctions de gouverneur de l'Etat,

PREMIÈRE ACCUSATION.

Le dit William P. Kellogg, faisant fonction de gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, oubliant ses devoirs, vers le mois de juillet 1875, nomma D. F. Setton, qui résidait et réside encore dans la paroisse de Tangipahoa, surintendant d'enregistrement de la paroisse Washington, violant ainsi la constitution de la Louisiane, et se rendant coupable d'un crime et d'un délit.

DEUXIÈME ACCUSATION.

Le dit William P. Kellogg, faisant fonctions de gouverneur de la Louisiane, oubliant ses devoirs, destitua, sans motif, à la Nouvelle-Orléans, au mois de février 1876, J. H. Cadon, percepteur de taxes de la paroisse Tangipahoa, et nomma à sa place Charles H. Jackson, qui fit le recensement dudit District de la dite paroisse, en 1875, se rendant ainsi coupable d'un crime et d'un délit.

TROISIÈME ACCUSATION.

Le dit William P. Kellogg, faisant fonctions de gouverneur de la Louisiane, oubliant ses devoirs, en violation de la Constitution et des lois de la Louisiane,—après que Charles Clinton, auditeur du dit Etat, eut été mis en accusation, le 24 avril 1875, par la Chambre des Représentants pour crimes et délits, après qu'un jury eût trouvé lieu à poursuivre le dit Wm. P. Kellogg négligea et refusa de nommer un auditeur des comptes publics, se rendant ainsi coupable d'un crime et d'un délit.

QUATRIÈME ACCUSATION.

Le dit Wm. P. Kellogg, faisant fonctions de gouverneur de la Louisiane, oubliant ses devoirs, négligea et refusa, à dater du 1er mai 1875, de désigner tous les trois mois un comptable, capable et honnête pour examiner les livres, les comptes, les mandats, etc., du Trésorier et de l'Auditeur, et compter l'argent déposé au trésor en lieu convenable—se rendant ainsi coupable d'un crime et d'un délit.

CINQUIÈME ACCUSATION.

Le dit William P. Kellogg, faisant fonctions de gouverneur de la Louisiane, oubliant ses devoirs, vers le mois d'août 1875, destitua G. H. Braughn, juge de la Cour Criminelle Supérieure de la paroisse d'Orléans, et nomma à sa place H. R. Steele, violant ainsi les lois de la Louisiane, se rendant ainsi coupable d'un crime et d'un délit.

SIXIÈME ACCUSATION.

Le dit William P. Kellogg, faisant fonctions de gouverneur de la Louisiane, oubliant ses devoirs, après le mois de mai 1875, paya à L. H. Gardner, expert désigné par lui-même pour examiner les livres de l'auditeur, ainsi qu'il est dit plus haut—une somme excessive—trois mille piastres—pour vingt jours de travail, et une partie de ce montant—c'est-à-dire treize cents piastres—fut, par l'ordre du dit William P. Kellogg, pris d'une somme ayant, de par la loi, une autre destination—se rendant ainsi coupable d'un crime et d'un délit.

SEPTIÈME ACCUSATION.

Le dit William P. Kellogg, faisant fonctions de gouverneur de la Louisiane, oubliant ses devoirs, dans le but de tromper la majorité de la Chambre des représentants, dans le but d'amener un conflit en janvier 1876 et durant les séances paisibles des deux Chambres, fit envoyer, à la maison d'Etat, un grand nombre de policiers métropolitains armés, portant ainsi atteinte aux privilèges de la Chambre des représentants de la Louisiane, irritant le public, mettant en danger la tranquillité publique, se rendant ainsi complice d'un crime et d'un délit.

HUITIÈME ACCUSATION.

Le dit William P. Kellogg, faisant fonctions de gouverneur de la Louisiane, le 9 avril 1875, en l'absence du Sénat, nomma G. H. Braughn au poste de juge de la Cour Criminelle Supérieure de la paroisse d'Orléans, et permit au dit G. H. Braughn de rester en place jusqu'à la fin de la session extraordinaire de la Législature de la Louisiane, session qui expira le 24 avril 1875—de remplir les fonctions de juge après le dit ajournement, bien que sa nomination n'eût pas été confirmée par le Sénat qui le rejetta ainsi que ses nominations à la Cour Criminelle Supérieure de la paroisse d'Orléans, violant ainsi les lois de la Louisiane, se rendant ainsi coupable d'un crime et d'un délit.

NEUVIÈME ACCUSATION.

Le dit William P. Kellogg, faisant fonction de gouverneur de la Louisiane, vers le mois de juin 1875, sans que la loi l'y autorisât, destitua E. V. Leclerc, commissaire de police de la Nouvelle-Orléans, et nomma à sa place, V. A. Ryan, violant ainsi les lois de la Louisiane, se rendant ainsi coupable d'un crime et d'un délit.

DIXIÈME ACCUSATION.

Le dit William P. Kellogg, faisant fonctions de gouverneur de la Louisiane, vers le mois d'août 1875, destitua G. H. Braughn, juge de la Cour Criminelle Supérieure de la paroisse d'Orléans, et nomma à sa place H. R. Steele, violant ainsi les lois de la Louisiane, se rendant ainsi coupable d'un crime et d'un délit.

ONZIÈME ACCUSATION.

Le dit William P. Kellogg, faisant fonctions de gouverneur de la Louisiane, au mois de février 1876, devant un comité nommé, par la